



Partage d' un bien immobilier lors d un divorce

Par **gelsomina**, le **25/11/2010** à **17:10**

Bonjour,

en cas de divorce, si le couple a construit une maison sur un terrain qui appartient à l'époux reçu en héritage avant le mariage;
lors du divorce la maison appartient au deux??? ou pas du fait qu'elle est construite sur un terrain appartenant à l'époux.
merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **25/11/2010** à **17:30**

S'il y a communauté, et sans démembrement vertical du terrain, la maison appartient au mari mais il doit récompense à la communauté pour la construction de la maison et tous les travaux fait dedans (en gros, il doit donner à l'épouse la moitié de la valeur de la maison)